



**Le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait chargé du prélèvement de l'aumône légale un homme [de la tribu] des Azd, nommé : Ibn Al-Lutbiyyah. Quand cet homme revint, il dit : « Ceci est à vous ! Et cela, c'est ce qu'il m'a été donné en cadeau ! » Alors, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) se leva sur le minbar, loua Allah et fit Son éloge**

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait chargé du prélèvement de l'aumône légale un homme [de la tribu] des Azd, nommé : Ibn Al-Lutbiyyah. Quand cet homme revint, il dit : « Ceci est à vous ! Et cela, c'est ce qu'il m'a été donné en cadeau ! » Alors, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) se leva sur le minbar, loua Allah et fit Son éloge, ensuite il dit : « Ceci étant dit : J'ai chargé un homme parmi vous d'un travail qu'Allah m'avait chargé et [à son retour] il a dit : " Ceci est à vous ! Et cela, c'est ce qu'il m'a été donné en cadeau ! " Ne fallait-il pas mieux qu'il resta chez son père ou chez sa mère afin qu'il voie si on lui offre un cadeau [ou non], s'il était véridique ? Par Allah ! Quiconque parmi vous prend quelque chose sans aucun droit, rencontrera Allah, Exalté soit-Il, le Jour de la Résurrection en portant [cette chose] à son cou ! Par conséquent, que je ne vois personne d'entre vous qui rencontrera Allah en portant un chameau qui blatérera, ou une vache qui meuglera, ou [encore] un mouton qui bêlera. » Il leva ensuite ses mains tellement haut que nous aperçûmes le blanc de ses aisselles et il dit alors : « Ô Allah ! Ai-je transmis ? »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) chargea du prélèvement et du rassemblement de l'aumône légale un homme [de la tribu] des Azd, nommé : Ibn Al-Lutbiyyah. Quand cet homme arriva à Médine après avoir fini son travail, il montra certains biens en sa possession et dit : « Voici ce qui est à vous, ô musulmans ! Quant à ceci, il m'a été donné en cadeau ! » Alors, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) se leva sur le minbar afin d'informer les gens et de les mettre en garde contre cet acte. Il loua Allah, fit son éloge et dit : « Ceci étant dit : J'ai chargé un homme parmi vous d'un travail qu'Allah m'avait chargé d'accomplir concernant la gestion des aumônes et des butins et au retour de son travail, il a dit : " Ceci est pour vous et ceci est un cadeau qui m'a été offert ! " Ne fallait-il pas mieux qu'il resta chez son père ou chez sa mère afin qu'il voie si on lui offre un cadeau [ou non], s'il était véridique dans sa parole ? Par Allah ! Quiconque parmi vous, ô travailleurs, prend de son

travail quelque chose qu'on lui a donné sans qu'il n'y ait le droit, rencontrera Allah - le Jour de la Résurrection - en le portant à son cou. Peu importe que ce soit un chameau, une vache ou un mouton ! » Puis, il leva ses mains si haut que les Compagnons (qu'Allah les agrée tous) aperçurent le blanc de ses aisselles et il dit ensuite, à trois reprises : « Ô Allah ! Ai-je transmis ? »

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5791>

النجاة الخيرية  
ALNAJAT CHARITY

